



BP 82
24400 MUSSIDAN
☎ 05.53.81.04.07 fax 05.53.81.09.94
mairie@mussidan.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le trente septembre à dix-neuf heures trente-neuf, le Conseil Municipal de la Commune de MUSSIDAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane TRIQUART, Maire de MUSSIDAN.

Présents : M. Stéphane TRIQUART, M. Jacques FROIDEFON, Mme Liliane ESCAT, Mme Isabelle BARRY, M. Christophe EHRISMANN, Mme Jeannine LANGNER, M. Jean-Marie CARRIER, M. Alain PALISSE, Mme Josette DEMOURET LHERBAT, M. Daniel RAGONDET, M. Michel ROSE, Mme Marilyne MARÉCHAL, Mme Bernadette FAURE, M. Philippe DURAND, Mme Agnès VILLENEUVE, Mme Isabelle CONTE, Mme Monique NOEL, M. Philippe FLAMANT

Absents : M. Christian JOUBERT

Procurations : M. Michael CROSBIE à Mme Liliane ESCAT, Mme Marika DAURES à M. Alain PALISSE, Mme Argentine VENCHIARUTTI à Mme Marilyne MARÉCHAL, M. Jean-Claude VILLENEUVE à Mme Agnès VILLENEUVE

lesquels membres forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Mr Christophe EHRISMANN été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Assiste : Mme Charlotte BRUS

110/15- MISSION D'EXPERTISE COMPTABLE

Considérant les évolutions législatives et notamment la loi NOTRE,
Considérant les diminutions des dotations de l'Etat, notamment la Dotation Globale de Fonctionnement,

Monsieur le Maire présente le projet de mission d'expertise comptable pour réaliser un audit des finances de la commune, assurer un rôle de conseil auprès des établissements bancaires pour les investissements actuels et futurs et assister la présentation du budget 2016.

Monsieur le Maire en profite pour remercier le travail de Mmes Béatrice LACROIX et Josyane WIJNANT.

Il est proposé au Conseil Municipal de confier la mission d'expertise comptable pour les missions définies ci-avant à Aquitaine Conseil gestion, représentée par Monsieur Benoît CHAVEROUX (32, rue Louis Maine 24400 MUSSIDAN) pour un montant de 120 € TTC de l'heure.

L'objectif est d'optimiser les investissements pour les années à venir.

Sur quoi, après en avoir délibéré, le conseil municipal

AR PREFECTURE

024-212402994-20150930-110_15-DE
Regu le 05/10/2015

APPROUVE la mission d'audit confiée à Aquitaine Conseil gestion représentée par Monsieur Benoît CHAVEROUX,

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette affaire,

DÉCIDE d'inscrire les dépenses nécessaires au Budget Principal de la Ville.

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 3

MUSSIDAN, le - 2 OCT. 2015

-Pour copie certifiée conforme-

Publication le : - 5 OCT. 2015



Le Maire,

Stéphane TRIQUART

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

AR PREFECTURE

024-212402994-20150930-110_15-DE
Recu le 05/10/2015